



La Confédération Générale du Travail

**« Pour un service public de l'Équipement et de
l'Environnement au service du public »**

Le Courrier

du Militant de l'Équipement et de l'Environnement

Site fédéral : www.equipement.cgt.fr

N° 1396 du 24 JANVIER 2012

Sommaire

	<u>Pages</u>
1. Agenda	2
2. Infos brèves	2
3. Appel unitaire à la manifestation à Paris des Ingénieurs	3
4. Communiqué Fédéral : La loi « Voies Navigables » est adoptée !	4-5
5. Les propos du chef de l'Etat agressent les personnels du service public de l'environnement !	6
6. Lettre au S.G. : participation des OPA aux CLAS	7-8
7. Compte rendu CGT de la réunion OS/DRH du MEDDTL sur le bilan des élections du 20 octobre 2011	9-10
8. Communiqué CGT I.G.N. et Météo-France	11-12
9. Vœux du Président de la République à Lille : déclaration de la C.G.T.-D.R.E.A.L.	13-14
10. Vœux du Président du C.C.A.S.	15
11. 4 pages : augmenter les salaires et le pouvoir d'achat	16-19
12. Communiqué C.G.T. suite au Sommet Social	20-21
13. 4 pages C.G.T. : Meeting à Paris le 31 janvier « Retraite-Pénibilité »	22-25



AGENDA

Mardi 24 janvier 2012 :

Réunion du collectif formation de l'UGFF

Mardi 24 janvier 2012 :

OS / DRH : Groupe d'échanges du MEDDTL

Mardi 24 janvier 2012 :

Réunion UGFF sur l'outil syndical

Mercredi 25 janvier 2012 :

Bureau fédéral

Jeudi 26 janvier 2012 :

OS / DRH : Fusion des catégories B Technique

Lundi 30 janvier au vendredi 3 février 2012 :

Stage fédéral de formation sur l'action sociale

Mardi 31 janvier 2012 :

CTM du MEDDTL

Mardi 31 janvier 2012 :

Conseil commun de la fonction publique

Mardi 31 janvier 2012 :

Meeting CGT au Zénith à Paris sur la retraite

Mercredi 1^{er} et jeudi 2 février 2012 : CCN

Mercredi 1^{er} au vendredi 3 février 2012 :

5^{ème} Congrès de l'OFICIT

Jeudi 2 février 2012 :

Commission exécutive de l'UGFF

Jeudi 2 février 2012 :

OS / DRH : Projet de décret d'intégration des OPA

Lundi 6 février 2012 :

Bureau de l'UGFF

Mardi 7 février 2012 :

Secrétariat de l'UIT

Mardi 7 février 2012 :

Réunion du CCAS pour son renouvellement

Mardi 7 février 2012 :

OS / DRH : Groupe d'échanges du MEDDTL

Mercredi 8 février 2012 :

4^{ème} initiatives CGT sur les services publics à Nevers (58)

Vendredi 10 février 2012 :

OS / DGITM : Cartographie des emplois voies navigables

Mardi 14 février 2012 :

Bureau de l'UIT

Mardi 14 février 2012 :

CTM du MEDDTL

Mercredi 15 février 2012 :

Secrétariat fédéral

Jeudi 16 février 2012 :

Election DEAL à Mayotte

Jeudi 16 février 2012 :

CT des DDI

Jeudi 16 février 2012 :

OS / DRH : Catégoriel 2012

Lundi 20 février 2012 :

Bureau de l'UGFF

Mardi 21 février 2012 :

Groupe de travail UGFF / FDSF sur Outil Syndical

Mardi 21 février 2012 :

CGT / DRH : PFR des A et B

Jeudi 23 février 2012 :

Réunion UGFF : Missions des DDI

Mardi 28 février 2012 :

Réunion du collectif fédéral retraité

Mercredi 29 février 2012 :

Secrétariat fédéral

Mercredi 29 février 2012 :

Réunion du collectif fédéral « outil syndical »



INFOS BREVES



CHOMAGE PARTIEL Un projet d'accord à minima

Faire plus rapide aurait été difficile. Une matinée de négociation a permis d'élaborer un projet d'accord qui se contente de pérenniser des mesures de l'accord sur le chômage partiel de 2009 et surtout de faciliter le recours au chômage partiel en demandant aux pouvoirs publics d'alléger les procédures pour les entreprises. Cet accord, sous à signature, intervient alors que les négociations sur le chômage partiel ne font que commencer et que 3 autres réunions sont datées en février et mars, c'est insolite ! Sans doute le sommet social du 18 janvier n'est pas étranger à cette volonté de faire vite ! La réduction à 10 jours du délai d'instruction des demandes d'allocation de chômage partiel rendra plus difficile le contrôle par l'administration. Elargir les possibilités de mise au chômage partiel sans demande préalable à l'administration en cas de dégradation forte et subite de l'activité de l'entreprise risque de laisser la porte ouverte à des abus tels ces entreprises qui recouvrent aux heures supplémentaires détaxées un mois, puis au chômage partiel le mois d'après.



RAFFINERIE PETRO+ DE GRAND QUEVILLY La CGT de Seine-Maritime lance une motion de soutien

L'union départementale CGT de Seine Maritime lance une motion de soutien aux salariés de la raffinerie PETRO+ sont en lutte suite à l'annonce de leur direction nationale d'un manque de trésorerie qui ne leur permet pas d'approvisionner en pétrole brut le site de Petit Couronne. Ce qui revient à dire que si les salariés ne se mobilisent pas, le site est condamné à très court terme. Devant cette situation les organisations syndicales représentatives sur le site ont décidé d'appeler à la grève reproductible, cette proposition est votée en Assemblée Générale des salariés en équipes tous les jours à 12 h 45. La fermeture de la raffinerie serait une catastrophe que ce soit sur le plan de notre indépendance énergétique, économique et sociale. Il est à penser que si nos besoins en terme de produits finis ne viennent que de l'importation une forte hausse à la pompe se fera sentir. Sur le plan économique cette fermeture en amènerait d'autres ou pour le moins une baisse d'activité sur d'autres sites industriels du territoire (BUTAGAZ, LUBRIZOL, GREIF etc...).



MAISONS DES JEUNES ET DE LA CULTURE La Fédération est en état de faillite

Vives inquiétudes pour l'emploi des quelques 140 salariés de la Fédération Française des MJC qui en état de faillite en raison notamment du désengagement financier de l'Etat

Face à ce désengagement des pouvoirs publics, la direction de la FFMJC a choisi une logique d'adaptation qui mène à une déconstruction de l'entreprise associative en rupture avec la mission d'intérêt général du projet d'Education Populaire dont elle devait être porteur. Hécatombe des postes de travail, gestion « plombée », cessation de paiement compromettant toute continuité, les infractions répétées à la loi, au code du travail, refus du dialogue social caractérisent le climat qui règne au sein de la fédération. L'Union Générale CGT des personnels des MJC « syndicat majoritaire » et les salariés n'ont eu de cesse d'interpeller la direction de la FFMJC sur la gabegie financière et les nombreux dysfonctionnements constatés, d'exiger un ressaisissement et l'engagement d'une autre politique et des pratiques conformes de gestion. Le comité d'entreprise a déclenché un droit d'alerte pour faire la lumière sur les comptes de l'entreprise et l'énormité des dettes sociales (plus de 3 millions d'euros !), en urgence il a préconisé la mise sous protection des salariés et du patrimoine.

suite sur : www.cgt.fr

MOBILISATION NATIONALE DES INGENIEURS

TOUTES les organisations syndicales qui représentent des corps d'ingénieurs concernés par le projet de fusion porté par le MEDDTL et le MAAPRAT, considèrent que :

- Le rôle et la place de l'ingénieur au sein de ces ministères et de leurs établissements publics passent par :
 - l'affirmation d'une ambition pour le service public et ses missions, ainsi que les moyens correspondants
 - la reconnaissance des compétences développées ;
 - le maintien des formations initiales et des réseaux d'appui technique
- Les parcours des ingénieurs doivent pouvoir se construire de manière choisie et sans entraves
- La gestion collective et individuelle des ingénieurs doit répondre à des principes d'égalité de traitement et de transparence,
- Le statut des ingénieurs et leur niveau de rémunération doivent être revalorisés, en cohérence avec les fonctions et les niveaux de responsabilité techniques et/ou managériales occupés

Les organisations syndicales jugent unanimement que *le projet actuel de fusion met à mal chacun de ces points fondamentaux.*

- Pourtant l'administration refuse de négocier et a l'intention de mettre dans le circuit de validation le décret statutaire de création du futur corps dès le début 2012.
- Nous appelons l'ensemble des ingénieurs du MEEDTL et du MAAPRAT à **entrer en résistance** contre ce projet :

MANIFESTEZ A PARIS LE 9 FEVRIER 2012 !



FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
tél. : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –
E mail : fd.equipement@cgt.fr - Site : www.equipement.cgt.fr

Montreuil, le 16 janvier 2012

La loi « Voies Navigables » est adoptée !

Le Sénat a adopté en 2ème lecture le 11 janvier 2012 le projet de loi relatif à Voies Navigables de France dans une rédaction conforme à celle de l'Assemblée Nationale du 15 décembre 2011. La loi peut ainsi être promulguée.

Au regard des préoccupations des personnels, la loi adoptée entérine des points essentiels du protocole d'accord signée le 24 juin 2011 par la CGT et deux autres organisations syndicales.

I. Nouvelle organisation

Le nouvel établissement public sera bien à caractère administratif (EPA). Il sera créé au 1^{er} janvier 2013 en se substituant à l'EPIC VNF et aux Services Navigation et parties de services DDT gérant des voies navigables.

Les personnels de droit public sont affectés à l'établissement en position normale d'activité : leurs carrières et rémunérations sont régies par les textes en vigueur pour leurs statuts. Les personnels aujourd'hui salariés de droit privé de VNF continueront à relever de leur convention collective selon le protocole d'accord signé le 1^o juillet 2011 par la CFDT-VNF.

L'Etat reste le propriétaire du domaine public fluvial. L'établissement doit en assurer la gestion et l'exploitation. Alors qu'il y a quelques mois, la volonté initiale du gouvernement était de transférer la propriété du domaine et les personnels d'Etat à l'actuel établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) VNF.

Ce point d'appui qui était acté par le Protocole du 24 juin 2011 a été mis en cause lors de la discussion parlementaire : certains souhaitant transférer la propriété du domaine à VNF, d'autres préférant la formule de l'EPIC à celle de l'EPA...

Mais la référence aux engagements contenus dans le protocole a été déterminante lors des travaux parlementaires pour stabiliser un texte législatif les reprenant. Cependant le nom de VNF a été maintenu, l'amendement reprenant le nom ANVN ayant été repoussé.

Les missions de l'établissement ont été utilement complétées : gestion équilibrée des ressources en eau conciliant des usages diversifiés, sécurité et entretien des ouvrages et digues pour la prévention des inondations et des risques pour les usagers, conservation du patrimoine, contribution au report modal du fret alternatif au mode routier (art. L. 4311-1).

Sur les moyens de l'établissement, un amendement adopté stipule que l'Etat et l'AFITF (Agence de Financement des Infrastructures de Transport de France) concourent au financement des actions et projets pour les voies navigables (art. L. 4311-1-3).

La question des filiales a fait l'objet d'amendements adoptés : pour les opérations d'aménagement, la création de filiales ou la prise de participation par l'Etablissement sera limitée à des organismes à capitaux à majorité publics et devra associer les collectivités territoriales.

II. Instances de représentation des personnels du nouvel EPA

S'agissant des instances représentatives des personnels, l'article 2 de la loi prévoit l'élection d'un Comité Technique Unique en formation plénière compétent pour l'ensemble des personnels et des sujets intéressant l'établissement, avec deux formations l'une pour les personnels de droit public, l'autre pour les personnels de droit privé, ainsi que des Comités Techniques de proximité pour l'ensemble des catégories de personnels dans chaque direction territoriale. Sont également prévus un CHSCT de l'établissement et des CHSCT de proximité.

Les personnels devront désigner leurs représentants au Conseil d'Administration de l'établissement. Des décrets en Conseil d'Etat préciseront les modalités de désignation et de fonctionnement de ces instances.

Ainsi ont été pris en compte l'avis du Conseil d'Etat sur la nécessité d'acter par la loi un Comité technique unique reflétant la réalité des personnels (à 93 % de statut public), et la décision n°2010-91 du 28 janvier 2011 du Conseil constitutionnel sur l'expression collective des salariés dans une institution représentative.

III. Les personnels des Voies Navigables

Lors des débats parlementaires, le ministre des transports n'a pas voulu répondre à la demande de revenir sur les suppressions RGPP non argumentées de **271 emplois d'ici 2013** dans les services des voies navigables. La loi de finances 2012 prévoit **ainsi une baisse de 84 ETP** pour les voies navigables : plafond d'emplois en ETP de 4 241 (2011) à 4157 (2012)... Et le contrat d'objectifs et de performance entre l'Etat et Voies Navigables de France pour la période 2011-2013 prévoit la baisse de 98,5 ETP en 2012 et 121 ETP pour 2013. Lors du Comité de suivi du protocole, les services du ministère ont signalé le refus du ministère du Budget de tout recrutement d'OPA sur des postes ouverts dans les services navigation pour des tâches d'exploitation ou de maintenance technique des ouvrages. A défaut des recrutements de CDD viennent ainsi d'être effectués pour répondre aux urgences...

De surcroît, la question des emplois exige des orientations claires pour lever tous les obstacles à la mise en œuvre des moyens de l'établissement notamment au regard de l'avis du 23 novembre dernier du CESE qui demande la suspension de la RGPP et une évaluation globale des moyens des politiques publiques. Cela suppose d'inverser la logique de réduction de 271 ETP recherchée à travers le contrat de performances Etat/VNF.

Le décret déterminant les types d'emplois nécessaire à l'exercice de l'ensemble des missions de l'Etablissement et des catégories de personnels de droit public et droit privé ayant vocation à les occuper fera l'objet d'une concertation ce printemps entre le Ministère et les organisations syndicales.

**A l'opposé des besoins nécessaires à la relance de la voie d'eau, les emplois des voies navigables continuent de chuter et certains sont précarisés :
Ce n'est pas acceptable !
La CGT revendique le renforcement du service public de la voie d'eau.**



FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
tél. : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –
E mail : fd.equipement@cgt.fr - Site : www.equipement.cgt.fr

Les propos du chef de l'Etat agressent les personnels du service public de l'environnement !

Nicolas Sarkozy s'est livré mardi 17 janvier à une charge en règle contre les règles environnementales trop « tatillonnes » qu'il a promis de lever, lors de ses vœux au monde rural à Pamiers (Ariège). La Fédération nationale de l'Équipement-Environnement – CGT relève notamment cette déclaration :

« *J'ai conscience que l'aspect tatillon de certains règlements administratifs vous insupporte. Je prends l'exemple des règles environnementales, la question de l'eau, la protection de l'eau* ».

« *Nous allons prendre un certain nombre de décisions pour relâcher la pression* » a-t-il promis, « *la préservation de l'environnement, ça n'est pas empêcher quiconque de faire quoi que ce soit* ».

Les personnels du service public de protection de l'environnement au MEDDTL (en DREAL, DDT, DDTM et dans les établissements publics spécialisés (ONEMA, ONCFS, Parcs Nationaux, AAMP...), quelque soit leur niveau hiérarchique ou leur sensibilité, **sont agressés par ces propos du chef de l'Etat**. Le code de l'environnement, le respect de la loi, seraient ils ainsi appliqués « bêtement » ? La publication au JO du 12 janvier dernier de l'Ordonnance du 11 janvier portant des dispositions de police administrative et de police judiciaire du code de l'environnement est elle connue du chef de l'Etat ou insupportable ?

Les personnels sont soumis à la RGPP et à la réduction de leurs moyens de fonctionnement, y compris ceux chargés de la protection de l'eau et de la biodiversité en dépit des engagements du Grenelle de l'environnement. **Ils veulent remplir leurs missions correctement, conformément à l'intérêt général. La Fédération nationale de l'Équipement- Environnement – CGT est à leur côté** : le « *relâcher la pression* » évoqué par le chef de l'Etat va-t-il se traduire par des pressions accrues sur les personnels, à l'opposé du service public républicain ? D'ores et déjà nous alertons sur un projet de décret élargissant les pouvoirs des préfets sur les services départementaux de l'ONCFS et de l'ONEMA. Après une première modification de février 2010 du décret du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets liée à la réforme des administrations territoriales de l'Etat, ce projet figure à l'ordre du jour du Comité technique ministériel du MEDDTL du 31 janvier prochain.

Montreuil, le 18 janvier 2012.



FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
tél. : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –
E mail : fd.equipement@cgt.fr - Site : www.equipement.cgt.fr

Montreuil, le 12 janvier 2012

Ministère de l'Écologie, du Développement
Durable, des Transports et du Logement
Secrétariat général
Tour Pascal A
92055 La Défense cedex

M. Jean-François Monteils
Secrétaire général

Objet : participation des ouvriers des parcs et ateliers mis à disposition des collectivités aux comités d'action sociale du MEDDTL

Monsieur le Secrétaire Général,

Par la présente, nous tenons à vous alerter sur la situation des Ouvriers des Parcs et Ateliers transférés dans les collectivités qui n'ont plus la possibilité de siéger dans les Comités d'Action Sociale du ministère.

Les OPA ont été transférés dans le cadre de la loi 2009-1291 du 26 octobre 2009 et mis à disposition sans limitation de durée auprès des conseils généraux. La possibilité leur sera donnée d'opter pour le statut de fonctionnaire territorial mais le décret d'intégration n'est toujours pas paru (plus de deux ans après la promulgation de la loi). En aucun cas, les premières possibilités d'option ne pourront se faire avant le 1^{er} janvier 2013, voire 2014 si le décret n'est pas publié avant le premier semestre 2012.

Les OPA MADSLD ne peuvent cependant pas être membres du CTP de leur employeur (le Conseil Général) car ils n'ont pas été électeurs aux dernières élections dans la FPT en 2008. Ils ne pourront pas l'être avant 2014 voire 2015 (date des prochaines élections dans la FPT), par contre, ils ont bien été électeurs au CTP des Directions Départementales Interministérielles (DDT, DDTM) en 2010.

L'autorité de gestion des OPA MADSLD est la DDT(M), la circulaire LALLEMENT du 11 février 2010 spécifie dans son article VI que les OPA MADSLD conservent l'accès au service social de leur ministère, qu'ils bénéficient des prestations sociales individuelles et facultatives de leur service de gestion.

Ceci a été en général repris dans les conventions de mise à disposition qui ont été signées entre les préfets et les Présidents de Conseils Généraux qui précisent que les prestations à titre individuelles sont des compétences de l'autorité de gestion et celles à titre collectif de l'autorité d'emploi.

.../...

Il n'existe pas de problèmes de cumul de prestations entre l'autorité d'emploi et l'autorité de gestion d'autant plus que les OPA MADSLD se voient dans de nombreux départements refuser l'accès aux prestations sociales de la collectivité sous le simple prétexte que cette dernière ne les rémunèrent pas directement. Les OPA sont en effet, payés par le MEDDTL et la collectivité rembourse les salaires au MEDDTL. En résumé, les OPA ne sont pas considérés comme des salariés à part entière des collectivités.

La CGT ne peut accepter l'argumentaire de M.ROBIN, chef du Bureau des prestations sociales du MEDDTL qui refuse que les OPA MADSLD siègent dans les CLAS.

Nous dénonçons le fait que les OPA se retrouvent exclus de toute représentativité : ils ne peuvent ni siéger au Comité Technique de leur autorité de gestion, ni à celui de leur employeur et de même en ce qui concerne les instances relatives à l'action sociale, aux CHSCT, aux comités locaux de formation... : il s'agit là d'une discrimination.

Nous tenons à faire remarquer que dans une instance telle que le CLAS siègent des représentants qui ne font pas parti directement du MEDDTL et qui en aucun cas ne sont des émanations des CT tels que les retraités, les professionnels du service social, les représentants d'association reconnue comme œuvrant pour l'action sociale ministérielle au niveau local, etc... et qui n'ont en aucun cas participé à des élections professionnelles.

Au regard de cet argumentaire et de la discrimination qui s'exerce auprès des OPA MADSLD, nous trouvons légitime qu'ils puissent siéger dans les CLAS et même assurer les présidences d'autant plus qu'il ne peut s'opposer le problème de leur rémunération puisque c'est le MEDDTL qui les paye.

Nous vous demandons, Monsieur le Secrétaire Général de faire le nécessaire pour qu'une telle injustice soit réparée et que les OPA puissent exercer leur représentativité dans les instances du ministère.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Secrétaire général, à l'assurance de notre considération distinguée.

Le Secrétaire Général
de la Fédération Nationale
Equipement-Environnement



Jean Marie RECH

Copie :
Madame la Directrice des Ressources Humaines
Madame la Chef du Département des Relations Sociales
Monsieur le Président du CCAS



FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
tél. : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –
E mail : fd.equipement@cgt.fr - Site : www.equipement.cgt.fr

Compte rendu CGT de la réunion OS / DRH du MEDDTL sur le bilan des élections du 20 octobre 2011.

La CGT était représentée par :

G. SILENE, Y. CANDE, J. PELE, Fr. B. LOUET, A. MENEAU et D. PACOT.

Le Département des Relations Sociales présente le bilan des élections du 20 octobre 2011 en commentant un power point distribué en début de séance et projeté sur écran.

Pour la DRH ces élections se sont globalement bien déroulées malgré énormément de difficultés telles que les listes des électeurs sorties par le logiciel Rehucit qui n'étaient pas à jour ainsi que les listings des agents des établissements publics, problème d'adressage, pas assez d'urnes en administration centrale, le matériel de vote pour les CAP n'étaient pas très clairs, les listes des représentants des OS ont été déposés après que le périmètre ait été communiqué, délais postaux très longs pour les votes par correspondance.....

Les représentants de la CGT ont exprimé l'analyse suivante : malgré de nombreuses réunions de concertation (du 10 décembre 2010 au 1^{er} septembre 2011), de nombreux échanges et des exigences demandées par notre organisation, ces élections ont connues des difficultés et des anomalies majeures. Si l'administration se félicite d'une participation en hausse de 2.50% de participation au scrutin du CTM par rapport à 2008, la participation aux CAP est en net recul par rapport aux élections précédentes (environ 10 %). Les électeurs n'ont pas eu d'explications précises sur les différents votes : CAP locale, préparatoire, nationale et comité technique spécial, de proximité et ministériel. Nombre d'électeurs n'ont pas reçu le matériel de vote.

- 1) L'administration a publié la circulaire, les notes spécifiques et les additifs très tardivement et surtout pendant les congés d'été (8 juillet – 25 août) pour un dépôt des listes le 8 septembre.
- 2) L'administration a été dans l'incapacité de donner aux organisations syndicales les listes des électeurs fiables par scrutin et par service. Les corrections apportées par les personnels des PSI et des bureaux de gestions n'étaient pas prises en compte par le logiciel Réhucit.
- 3) Nos militants locaux ont rencontré des difficultés dans les services : les réunions de concertations n'ont pas toujours été organisées correctement avec les représentants des personnels ; les directions locales n'ont pas voulu prendre en compte leurs demandes telles que des sections de votes, l'envoi du matériel de votes, etc.
- 4) La CGT a rencontré des difficultés dans l'envoi des professions de foi : nombre d'adresse des services données par la DRH étaient erronées, les effectifs annoncés ne correspondaient pas à la réalité, le matériel de vote envoyé tardivement aux électeurs notamment pour les votes par correspondances, etc.

- 5) La répartition du travail entre la Dréal et les autres services a été mauvaise ; les instructions n'étaient pas claires sur «qui fait quoi ».
- 6) Les relations et les échanges entre la DRH et les services et les EPA n'ont pas fonctionnés correctement.
- 7) Le vote au CTM des OPA en MAD dans les collectivités territoriales est un échec. Beaucoup n'ont pas eu le matériel de vote, de plus les délais de la Poste sont très longs. Le vote direct à l'urne pouvait être organisé.
- 8) La CGT remarque une hausse importante des bulletins nuls ; beaucoup d'erreurs sur les enveloppes n°2 ont produit la nullité du vote.
- 9) Beaucoup de services n'ont pas mis les moyens à la hauteur des enjeux en particulier pour libérer les agents des contraintes quotidiennes (chantier, missions, déplacements, formation, etc. les services supports sont en émoi

Malgré le rejet de l'ensemble des OS, la DRH revient à la charge sur le vote électronique en précisant qu'il y a que des avantages comme le coût et le besoin de mobiliser un minimum de personnels, surtout après ce qui s'est passé à l'éducation nationale avec un grand nombre d'agents qui n'ont pu voter.

La DRH annonce que des recours au Tribunal sont en cours d'instruction : CTM à l'ONEMA, les CAP des Agents Techniques et Techniciens de l'Environnement, la CAP centrale des CTRL des TPE avec une audience prévue le 09 février et la CAP préparatoire des CTRL des Phares et Balises..

Pour la CGT, si le juge annule certains scrutins, l'administration aura l'obligation de procéder à des nouvelles élections. Nous devons tout mettre en œuvre pour les réussir.

La DRH présente les échéances électorales à venir :

1. le comité technique pour le CMVRH et le comité technique pour l'IGN (fusion de l'IFN dans l'IGN au 1^{er} janvier 2012) sont prévus pour le 1^{er} semestre de cette année.
2. suite aux fusions dans la catégorie B, la création d'une CAP des corps fusionnés de B Techniques et d'une CAP des corps fusionnés de B Administratifs entraîneront des élections en principe à l'automne 2012 .

Pour la CGT, ces échéances électorales doivent permettre un vote massif des personnels sur les listes CGT afin de porter les revendications des agents.

En conclusion, le ministère n'a pas pu suivre les élections comme il le faudrait car ils n'ont pas pu corriger les dysfonctionnements dans les services du fait de la publication tardive de la circulaire ministérielle.

Ne laissons pas l'administration croire que les élections se sont bien déroulées, exigeons dans tous les services le bilan des élections 2011.

la prochaine échéance électorale de grande ampleur sera à l'automne 2014 ou en début de l'année 2015. Toutes les CAP et les CT des 3 versants de la Fonction Publique seront renouvelés. La CGT sera au rendez vous pour défendre les intérêts des personnels et porter leurs revendications.

Communiqué des syndicats CGT IGN et Météo-France

L'annonce de la venue de Mme la Ministre sur le site de l'IGN, de Météo-France, du SHOM répondra-t-elle à l'attente d'un engagement fort de l'Etat pour le service public et les personnels ?

L'activité de nos établissements publics est essentielle aux politiques de l'environnement, de l'aménagement du territoire, des transports, de la défense etc.

Malheureusement, les personnels ne sont pas conviés aux manifestations publiques, et leurs représentants ne sont pas sollicités pour exprimer le point de vue et les préoccupations des personnels. Qu'a à craindre Madame la Ministre de cet échange ?

Pourtant les personnels ont de quoi dire :

Les subventions, les effectifs, les investissements de nos établissements baissent. D'ailleurs, les difficultés de vie quotidienne souvent agaçantes et quelquefois pénibles n'ont elles pas un peu à voir avec les restrictions de budget de cette construction, malgré l'engagement fort des agents de la logistique, dans l'esprit du vrai service public ? La politique immobilière de l'Etat réduit de façon draconienne les surfaces de travail et de vie des personnels, le terrain étant réduit de moitié à terme.

Les restructurations à l'IGN comme à la Météo déstabilisent les personnels et les équipes. Les fusions de corps font craindre pour la technicité future des établissements, sans répondre aux aspirations des personnels à être mieux reconnus. Les corps de production sont menacés.

Le management est de plus en plus orienté de haut en bas et inspiré étroitement par les critères de gestion comptables, à l'image de la RGPP, et contredit de plus en plus l'expression des agents et en particulier des ingénieurs et cadres.

Le gel des rémunérations et le rétrécissement des perspectives de carrière minent les perspectives d'avenir des jeunes, la vie quotidienne, la motivation.

Ce sont des causes de la crise économique, des difficultés sociales, du chômage.

La CGT s'obstine et s'obstinera, pour sortir de la crise, à revendiquer :

- Le développement des politiques publiques et les moyens des services publics, et l'IGN, le SHOM, Météo-France sauront utiliser cet argent et ces effectifs utilement.
- La revalorisation des salaires, des pensions et des minima sociaux.
- L'incitation forte à l'emploi et au développement économique durable, source des recettes de l'Etat : arrêt des suppressions d'emplois, obligation d'alternatives pour les entreprises, contrôle des aides publiques.

- Des moyens nouveaux avec une réforme de la fiscalité et la suppression des exonérations de cotisations sociales sur les heures supplémentaires.

- La maîtrise de l'utilisation de l'argent avec un pôle financier public, un fonds européen de solidarité sociale et de développement économique, la maîtrise de l'orientation du crédit, la taxation des mouvements spéculatifs de capitaux.

Le 18 janvier sera aussi le jour du sommet "antisocial" organisé par le président de la République qui sera une opération de communication, et qui s'inscrit dans une politique d'austérité sans précédent, dans la suite de l'annonce de la TVA sociale, qui signifie de formidables diminutions de salaire socialisé (*) au bénéfice du patronat, sans aucun engagement.

La CGT avertit : aucun des droits sociaux des salariés n'est à l'abri, même pas la 5ème semaine de congés payés ! Tout est susceptible d'être révisé de manière autoritaire dans la mesure où le gouvernement reprend à son compte le diagnostic des organisations patronales sur le coût du travail trop élevé.

Dans ces conditions, pour les représentants des personnels élus et mandatés CGT, assister à l'inauguration avec Mme la Ministre le 18 janvier à St-Mandé ne servirait qu'à cautionner une opération de communication.

Il y a mieux à faire :

Nous invitons les personnels à participer à la

Manifestation organisée par la CGT, FSU et Solidaires à Paris Place de la Bourse, vers Saint-Augustin, comme dans beaucoup d'endroits en France, à 14h ce mardi 18 janvier 2012.

**Rendez vous à 13h30 mardi 18 janvier
4 avenue Pasteur (entrée de l'IGN)**

Il n'y aura pas de petits fours, il fera froid mais on y sera fraternels et solidaires pour le service public et les salaires pour l'emploi, pour l'argent utile et contre la dictature des marchés financiers.

CGT OM IGNCGT-METEOCGT ex-IFN CGT PTA IGN

Saint Mandé, le 17 janvier 2012

(*) Les cotisations sociales, visées par le projet de "TVA sociales" sont des éléments de salaire différé, y compris la "part patronale"

Vœux du Président de la République aux agents de la Fonction publique à Lille le 12 janvier 2012

Déclaration de la CGT DREAL

(Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement)

Monsieur le Président de la République,

Vous venez présenter vos vœux aux agents de la fonction publique et nous vous en remercions. Pourtant, aujourd'hui, si vous vouliez vous adresser aux fonctionnaires et dialoguer avec eux, vous serez déçu car vous ne rencontrerez qu'une partie de ces agents : essentiellement des cadres A+ et A encadrants. Les autres ne sont sans doute pas représentatifs de la population, ni de la fonction publique.

Cette fonction publique, subit l'idéologie libérale, financière et marchande des réformes brutales mises en œuvre depuis 2007. Cette fonction publique, à laquelle les Français sont attachés, la CGT la défend en tant que bien commun de la France, et promeut d'autres orientations, que vous trouverez dans le manifeste que voici.

Monsieur le Président de la République, la fonction publique, se précarise : sur 5,2 millions d'agents publics, 870 000 sont des contractuels ou des vacataires (chiffres 2009). Le recours à ces contrats précaires de manière récurrente et systématique sur des postes de catégories B et C, prouve le besoin d'agents titulaires en très grand nombre pour assumer toutes les missions d'intérêt général dont les citoyens, les administrations, les entreprises et les élus ont besoin pour faire leur travail.

La fonction publique se « smicardise » : un agent de catégorie C qui entre aujourd'hui dans la fonction publique touche un traitement brut équivalent au SMIC et a la même rémunération qu'un agent de même catégorie ayant environ 9 ans d'ancienneté. Le blocage du point d'indice, le gel des salaires, l'individualisation des rémunérations à travers des primes opaques, ont des conséquences humaines désastreuses : de plus en plus de travailleurs éprouvent des difficultés pour se loger, se chauffer, se nourrir et se soigner.

L'ensemble de ces dégradations touche plus fortement les catégories B et C, mais aussi les cadres. Sous le coup des réformes il y a moins de catégories B et C, plus de A+ et apparition de A++. Cela entraîne un tassement vers le bas de la pyramide hiérarchique ayant pour conséquences notamment une distinction entre cadre encadrant et « simple » cadre, la non association aux décisions de ces derniers, et à tous niveaux un fort sentiment de dévalorisation dont même plusieurs cadres A+ nous ont fait part.

Les structures s'alourdissent, les agents se sentent éloignés des directions et lieux de décision. Ils nous font part des lenteurs et dysfonctionnements qui en résultent. Ils estiment que les arbitrages rendus par les directions entre les différentes composantes d'un service ont perdu de leur lisibilité. Ils éprouvent des difficultés de représentation des services, auprès de tous les partenaires (préfectures, entreprises, collectivités).

A tout cela s'ajoute un blocage du déroulement des carrières : avancements, mutations, promotions, tout ce qui fait la reconnaissance et la valorisation des agents en plus de la rémunération, est au point mort. Seulement 5 postes de catégorie B (dont 3 susceptibles d'être vacants) ont été publiés sur la zone de gouvernance de la DREAL fin 2011. Il reste les concours, mais avec peu d'espoir de réussite puisque par exemple pour le concours d'accès au corps des Secrétaires Administratifs il y avait 3720 inscrits pour seulement 44 postes ouverts en 2010.

Ces réformes incessantes, qui mettent des agents de corps différents ayant des rémunérations très différentes à des niveaux de responsabilité et sur des postes équivalents, coutent aux contribuables. Mais ce n'est pas le choix des agents : les fonctionnaires ne sont pas des irresponsables dépensiers.

Ces réformes perpétuelles, sans concertation, sans évaluation avant, pendant ou après, bref sans démarche qualité, méritent le temps d'un vrai dialogue social sur les rémunérations, les carrières, la technicité, les corps, les formations...

Pour conclure, la fonction publique d'Etat est affaiblie, ses agents ne sont pas reconnus, ne sont pas valorisés, n'ont pas de perspectives concrètes et ils font néanmoins leur travail, dans des situations instables et de plus en plus tendues. D'autres réformes s'imposent, diamétralement opposées aux traitements en cours qui s'apparentent plus aux purges et saignées du Moyen Age qu'à une médecine digne du troisième millénaire dans un pays moderne et développé comme la France.

Merci de votre attention.

Vœux du Président du CCAS pour l'année 2012 à tous les acteurs de l'action sociale

En tant que président du Comité Central d'Action Sociale, je vous présente tous mes meilleurs vœux de bonheur et de santé pour vous et vos familles, ainsi que pour toutes les communautés de travail ministérielles et interministérielles dans lesquelles vous œuvrez pour faire vivre l'action sociale au quotidien, sans oublier les retraités et salariés en emploi précaire présents dans nos services.

Engagés au service de l'action sociale, le CCAS et les CLAS, qui vont être renouvelés en ce début d'année 2012 pour un mandat de trois ans, poursuivront leur mission de proximité et d'efficacité, pour répondre aux besoins sociaux des personnels, dans une démarche constructive permettant de travailler ensemble en intersyndicale et avec les associations, en regardant nos convergences et non nos différences .

Cette année 2012 est parait-il la dernière fois où nous pouvons nous souhaiter les vœux, en décembre la fin du monde est annoncée ! C'est seulement le 55ème fois en cent ans, (source Wikipedia) que ce genre de prédiction nous est adressé.

La fin du monde ? Nous ne le savons pas, mais pour les militants et acteurs de l'action sociale que nous sommes, nous savons que regarder l'avenir la tête droite et haute pour que l'année 2012 soit la nôtre, agir pour modifier les choix et mettre l'HUMAIN au centre des réflexions, est la seule perspective capable d'améliorer notre quotidien.

C'est pourquoi je formule le souhait que 2012 voit naître une vraie lutte collective, une lutte pour l'amour partagé, une lutte où chaque femme, chaque homme relève la tête, agit ici et maintenant, s'implique à chaque instant de sa vie et se préoccupe des choix de société qui nous sont imposés sous prétexte de crise financière et économique, synonyme d'austérité et de dégradation de nos conditions de vie, afin d'en finir avec une délégation « chèque en blanc » donnée aux décideurs de tout poil . Nos choix sont ceux de la VIE !

Plus que jamais, nous devons nous unir pour faire vivre les solidarités envers tous nos collègues qui subissent des souffrances au travail suite aux restructurations, abandons de missions, drames matériels, familiaux et humains .

L'action sociale n'est pas le palliatif à toute cette misère sociale mais elle peut contribuer à redonner une dignité aux agents, une confiance en un avenir meilleur et du sens aux missions exercées ou à reconquérir, pour l'intérêt général et le service public !

Pour 2012, dans cette société où tout devient une marchandise avec des acquis sociaux bradés sur l'autel de la spéculation financière, je souhaite que l'être humain, avec la satisfaction de ces besoins vitaux, (pouvoir d'achat, logement, éducation, santé, transport, environnement...) soit placé au premier rang des préoccupations !

Christian MAHUT
Président du CCAS

Augmenter les salaires et le pouvoir d'achat :

C'est juste, possible et urgent

Pour les rares qui nourrissaient encore quelques illusions, les masques sont aujourd'hui définitivement tombés : Nicolas Sarkozy n'est pas le Président de la feuille de paie !

A l'heure où il s'escrime, avec d'autres, à faire payer le prix de la crise aux travailleurs, on peut même dire qu'il est le fossoyeur du pouvoir d'achat, sauf des plus fortunés bien entendu.

Pour les agents de la Fonction publique, la note est particulièrement salée.

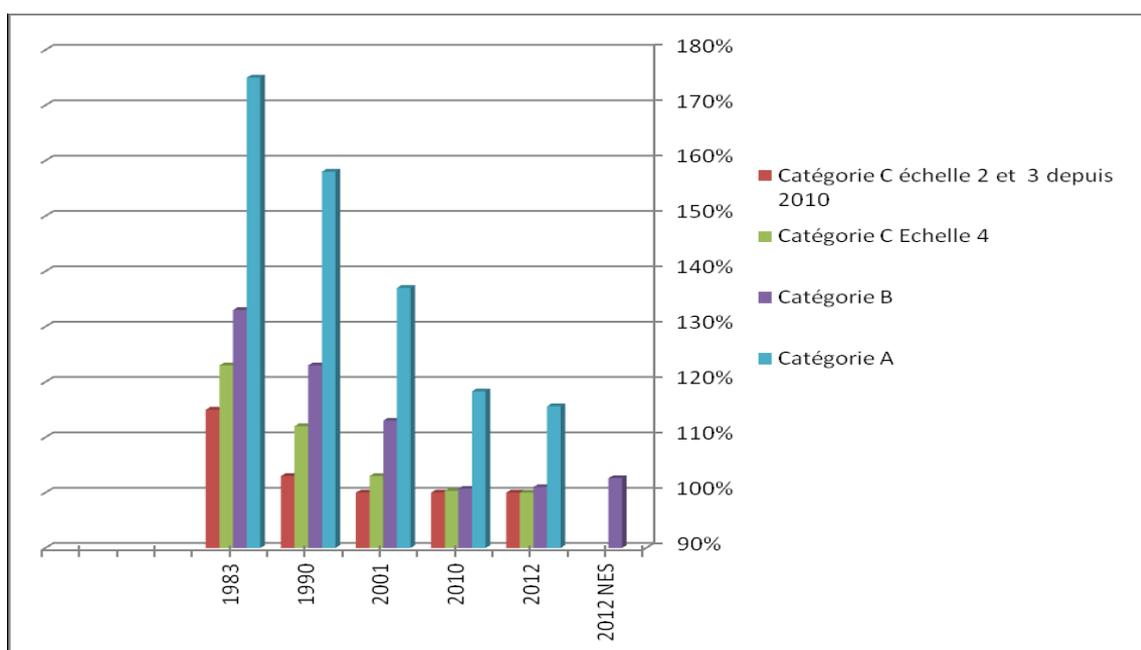
Des salaires écrasés dans toutes les catégories :

Le SMIC ayant été réévalué au 1^{er} décembre 2011, puis au 1^{er} janvier 2012, les plus bas traitements des personnels de la Fonction publique sont impactés, en passant de nouveau sous le minimum légal.

Après avoir réactivé l'indemnité différentielle durant 1 mois, le ministre est revenu au point d'indice dès le 1^{er} janvier pour une nouvelle « remise à niveau » des bas salaires de la Fonction publique.

Il n'empêche : ces énièmes replâtrages accentuent une situation désastreuse et inacceptable.

Les graphiques ci-dessous, qui retracent pour 4 niveaux de recrutement le rapport au SMIC depuis 1983, sont tristement illustratifs de cette smicardisation généralisée.



Et le nombre d'agents concernés est tout sauf anecdotique puisqu'environ 1 million sont directement touchés par le saupoudrage indiciaire du 1^{er} janvier.

Un tel marasme aboutit concrètement à ne plus reconnaître les qualifications détenues.

Il aboutit également à un tassement des carrières sans précédent. Pour s'en tenir à un seul exemple, un adjoint administratif de 2^{ème} classe, 13 ans après son recrutement, aura gagné 23,15 euros de traitement brut, soit moins de 19 euros net !

Le véritable enjeu : la valeur du point

Cette situation est tout sauf fortuite.

Elle est la conséquence d'une politique salariale qui fait augmenter la valeur du point moins vite que l'inflation.

Or, la valeur du point, c'est la pierre angulaire des traitements de la Fonction publique sur laquelle sont assis 95 % des rémunérations versées.

Depuis 1984, début de cette politique de « désindexation », la valeur du point a perdu plus de 26 % par rapport à l'Indice des Prix à la Consommation.

Mais, depuis l'ère Sarkozy, la perte est déjà de plus de 5 % et devrait – malheureusement – dépasser les 6 % à la fin de sa mandature avec le scandaleux gel imposé depuis le 1^{er} janvier 2011. Il y a donc une accélération notoire de la dépréciation de la valeur du point.

Pour rendre ce décrochage moins douloureux, on a assisté, sur la même période, à une

augmentation importante du régime indemnitaire. En effet, en 20 ans, la valeur des primes (hors indemnité de résidence et supplément familial de traitement) a doublé.

En 1991, pour 1000 euros de salaire mensuel brut versé, on percevait en moyenne 120 euros de primes ; En 2010, toujours pour 1000 euros de traitement indiciaire, on est passé à 220 euros de primes.

Seulement, primes et traitement indiciaire, ce n'est pas du tout la même chose.

Déjà, le taux des primes varie de 1 à 10 selon les secteurs. Ensuite, pour le calcul des pensions des fonctionnaires, les primes c'est quasiment zéro. Enfin, le versement des primes est parfaitement aléatoire et discriminatoire. C'est d'ailleurs sur elles que sont assises les « rémunérations à la performance » ou « l'intéressement collectif », armes de guerre contre la grille indiciaire et la Fonction publique de carrière.

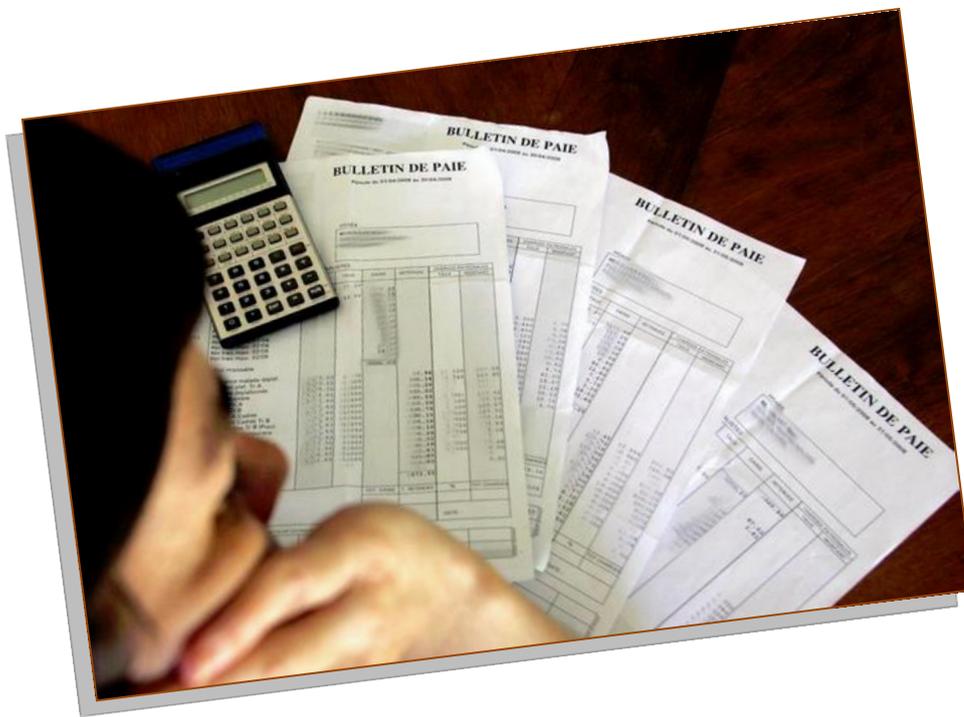
En bas de la feuille de paie, c'est encore moins :

Non seulement, nos salaires de base sont en chute libre et nos carrières sont écrasées, mais il faut également faire face à des ponctions supplémentaires.

Ça a commencé par la mise en place du Régime Additionnel de la Fonction Publique en 2005, système de retraite par capitalisation. Ce dispositif, hautement condamnable dans son principe, ôte en moyenne aux fonctionnaires 1 % du net à payer par la biais de sa cotisation.

Et voilà que, depuis 2011, nous devons faire face à une augmentation de la cotisation de pension civile qui, elle, dès 2012, nous retranche 0,54 % de pouvoir d'achat.

Là, clairement, c'est « payer plus pour gagner moins ».



Augmenter les salaires et les pensions : c'est possible

Rappelons d'abord une vérité première : la crise, c'est celle du système capitaliste. C'est bien la course folle aux profits qui l'a provoquée.

Pour la CGT, il n'est donc pas question d'accepter que ce soit les peuples du monde qui en fassent les frais.

Pas davantage les agents de la Fonction publique qui n'ont pas à être sacrifiés sur l'autel de la résorption de la dette publique.

Sans entrer de nouveau dans les mécanismes de la dette, l'accroissement des recettes, appuyé sur une nouvelle répartition des richesses créées, est la voie à emprunter pour qui se soucie de justice sociale. Evidemment, une telle préoccupation disqualifie d'emblée le Président de la République et sa majorité.

En tout état de cause, lorsqu'on le rapporte au Produit Intérieur Brut, l'ensemble constitué par les traitements, primes et pensions de tous les ayants droit des trois versants de la Fonction publique est en baisse depuis plusieurs années.

Ainsi, de 2000 à 2008, il représente 0,7 point de PIB en moins, c'est-à-dire, environ 13 milliards d'euros.

Et, si on se rapporte aux seules rémunérations des actifs, la baisse se situe à 1 point, soit environ 19 milliards d'euros.

Avec leurs collègues du secteur privé, les agents de la Fonction publique constituent le principal moteur des richesses créées et d'une croissance pérenne.

Il est donc juste qu'ils en perçoivent les fruits.

Ajoutons que, en plus d'une relance durable tirée par l'augmentation du pouvoir d'achat et donc de la consommation, la progression des salaires c'est également des ressources supplémentaires pour la protection sociale.

Par exemple, augmenter la valeur du point de 5 %, c'est faire rentrer 600 millions d'euros de cotisations salariales supplémentaires pour l'assurance maladie (l'équivalent du forfait de 1 euro non remboursable par visite chez le médecin).

Les revendications de la CGT :

Pour la CGT, l'urgence est à ouvrir de véritables négociations salariales.

Nous y porterons notamment les exigences suivantes :

- ↻ Salaire minimum mensuel à 1700 euros bruts ;
- ↻ Pour 2012, augmentation de la valeur du point au moins égale à l'inflation ;
- ↻ Rattrapage des pertes intervenues au cours des années antérieures ;
- ↻ Refonte de la grille indiciaire avec une meilleure reconnaissance des qualifications ;
- ↻ Amplitude de carrière minimale de 1 à 2, garantie à tous, pour une carrière complète ;
- ↻ Intégration des primes ayant un caractère de complément salarial dans le traitement brut ;
- ↻ Réindexation des pensions sur les salaires.

TRAVAILLEZ PLUS
GAGNEZ MOINS



**ENSEMBLE, FAISONS ENTENDRE
NOS LEGITIMES REVENDICATIONS**

Paris, janvier 2012



Communiqué

Sommet social

Un scénario écrit d'avance

La CGT a été reçue avec l'ensemble des organisations syndicales et patronales par le président de la République pour évoquer la situation économique et sociale ce mercredi 18 janvier 2012.

Le Président a expliqué la nécessité d'aller vite sur des mesures conjoncturelles et structurelles pour répondre aux conséquences de la crise.

Le Président est contraint, face à l'augmentation du chômage et de la précarité, d'apparaître volontariste sur la situation de l'emploi dans cette période préélectorale.

Comme cela était prévisible, l'essentiel de la réunion a porté sur un diagnostic contradictoire s'agissant des causes du sous emploi avec les organisations syndicales.

Si la délégation de la CGT* s'est efforcée de démontrer que les origines de la crise portaient sur un mode de développement donnant la priorité à la valorisation du capital, Nicolas Sarkozy reprend à son compte l'analyse patronale selon laquelle le coût du travail trop élevé est le facteur déterminant de perte de compétitivité des entreprises françaises. La CGT a dénoncé cette campagne de culpabilisation des salariés.

Diverses mesures ou intentions ont été annoncées par le Président en fin de Sommet. Aucune d'entre elles n'est susceptible d'avoir un impact réel sur la situation de l'emploi.

Encore une fois, les employeurs obtiennent immédiatement un nouveau cadeau pour un dispositif zéro charge pour l'embauche d'un jeune dans les petites entreprises.

Une mission a été confiée à Gérard Larcher pour remettre à plat l'ensemble de la formation professionnelle dans deux mois.

S'agissant du chômage partiel dont les modalités devraient être simplifiées, la CGT a exigé - et a priori obtenu - qu'une même entreprise ne puisse alterner des périodes de chômage partiel et des périodes avec des heures supplémentaires défiscalisées.

Quant aux mesures structurelles, TVA sociale ou accord de compétitivité, le chef de l'Etat est resté flou et devrait s'exprimer avant la fin du mois sur ces arbitrages.

L'accord de compétitivité consisterait pour un employeur à négocier un accord collectif autorisant la baisse des salaires ou la révision du temps de travail au nom de la préservation de l'emploi sans que le salarié n'ait plus de recours pour exiger le respect de son contrat de travail.

La tonalité de la réunion et la confrontation des analyses sur la situation confortent l'appréciation de la CGT sur la volonté du pouvoir de faire de la crise un alibi pour une nouvelle offensive s'attaquant aux règles de financement de la protection sociale et à la législation du travail.

La CGT appelle l'ensemble de ses organisations et militants à amplifier la diffusion et arguments de la CGT dans l'intense bataille idéologique actuelle.

Montreuil, le 18 janvier 2012

** Bernard THIBAUT - Mohammed OUSSEDIK - Maurad RABHI*

Reconquête de la retraite à 60 ans : socialement juste et économiquement nécessaire !

Janvier 2012

Sommaire

De réforme en réforme, une dégradation qui s'accélère 2

Et si on parlait niveau de vie ! 2

Le report à 62 ans : injuste, inefficace, scandaleux 2

Les salariés des autres pays européens rejettent massivement les mêmes réformes 2

Les plus jeunes en ligne de mire ... 3

Il est non seulement souhaitable, mais possible, de faire autrement ... 3

Une question clé : l'emploi 3

La CGT propose 3

Pour financer ces mesures 3

En finir avec une injustice révoltante : reconnaître la pénibilité 4

Voici les critères qui pourraient être mis en œuvre, le niveau d'anticipation de l'âge de départ en retraite serait fonction de la durée d'exposition ... 4

Souscription nationale 4

UN SONDAGE PUBLIÉ DÉBUT DÉCEMBRE 2011 indiquait que 78 % des personnes interrogées souhaitaient que les mesures votées dans le cadre de la loi portant réforme des retraites en 2010, dont le report des bornes d'âge à 62 ans et 67 ans, fassent l'objet de nouveaux débats.

La CGT partage cette opinion car, comme elle n'a cessé de l'affirmer, cette loi est injuste et inefficace. Elle produit déjà des effets désastreux pour nombre de salariés qui pensaient pouvoir partir en retraite et se voient aujourd'hui contraints d'attendre plusieurs mois, voire jusqu'à deux ans, la date de leur départ. Pour un certain nombre, ce report est d'autant plus dommageable qu'ils sont au chômage, parfois même en fin de droits, ce qui les condamne à ne bénéficier que des minima sociaux. Enfin, et contrairement aux affirmations de ses promoteurs gouvernementaux et patronaux, cette réforme n'améliore en rien la situation de l'emploi des salariés les plus âgés. C'est dans cette catégorie que l'augmentation du chômage est la plus élevée avec + 15,4 % sur un an.

Mais la situation n'est guère plus enviable pour l'ensemble des autres actifs, en particulier les femmes et les jeunes, car la durée exigée pour une retraite sans pénalité n'en finit pas d'augmenter, au point qu'il deviendra quasiment impossible de partir à l'âge légal dans des conditions convenables. Cette réforme est aussi néfaste pour l'emploi, puisqu'en maintenant en emploi les plus anciens, on ferme la porte aux jeunes qui attendent d'entrer en entreprise. Cela concerne environ un million d'emplois au total.

La CGT ne s'accommode pas de cette situation et de ces perspectives. Elle consi-

dère que ce qu'une loi a fait, une autre peut le défaire. Il est possible et urgent de rétablir la retraite à 60 ans, en y associant des conditions qui permettent au plus grand nombre de bénéficier d'une bonne retraite.

C'est d'autant plus nécessaire qu'il apparaît clairement aujourd'hui que donner des gages aux marchés financiers et aux agences de notation comme cela a été le cas avec cette réforme, ne fait que précipiter l'ensemble des pays dans la crise et ne peut que conduire à la récession. Pourtant, l'actuel gouvernement semble persister avec son intention de mettre en place une nouvelle TVA dite « sociale », véritable arnaque pour la sécurité sociale et le pouvoir d'achat.

La CGT se félicite que partout en Europe, comme dernièrement en Grande Bretagne et en Belgique, les travailleurs se mobilisent pour la préservation de leurs régimes de retraite.

Elle entend bien mettre à profit la campagne des élections présidentielles pour que cette même exigence soit prise en compte et que le débat s'engage conformément au souhait majoritaire.

Elle a d'ores et déjà décidé de l'organisation d'un grand meeting à Paris avec 6 000 personnes pour la reconquête de la retraite à 60 ans, de bonnes pensions et la reconnaissance de la pénibilité.

Vous le savez, la CGT a été à la pointe de la lutte pour combattre la réforme de 2010. Vous pouvez compter sur son engagement et sa détermination. Avec vous, nous voulons que la retraite et l'ensemble des questions sociales soient à l'ordre du jour d'une nouvelle politique économique et sociale.

Bernard Thibault, Secrétaire général de la CGT



De réforme en réforme, une dégradation qui s'accélère

Les réformes qui se sont succédées depuis 1993, voire certaines mesures dès 1987, conduisent à un recul important pour les actifs comme pour les retraités. Le Conseil d'orientation des retraites vient de montrer que cette dégradation n'a pas épargné ceux qui sont partis en retraite ces dernières années, à l'instar de ceux qui sont nés en 1942 (voir encadré). Mais ces réformes, comme il est d'ailleurs indiqué dans cet encadré, vont produire des effets encore plus importants au fil des générations. Ce qui rend d'autant plus insupportable la loi votée en 2010, avec la mesure phare de report de l'âge légal à 62 ans.

En effet, les pensions versées par le régime général aux retraités de la génération 1942 seraient supérieures de 13 % à celles effectivement versées si on les recalculait, à âge effectif de départ à la retraite identique, en appliquant les paramètres antérieurs à la réforme de 1993 (durée d'assurance de 37,5 ans exigée pour le taux plein, salaire portés au compte revalorisés sur les salaires, calcul du SAM sur les dix meilleures années), l'impact de la réforme s'accroissant au fil des générations.

Documents de travail du Conseil d'orientation des retraites
novembre 2011

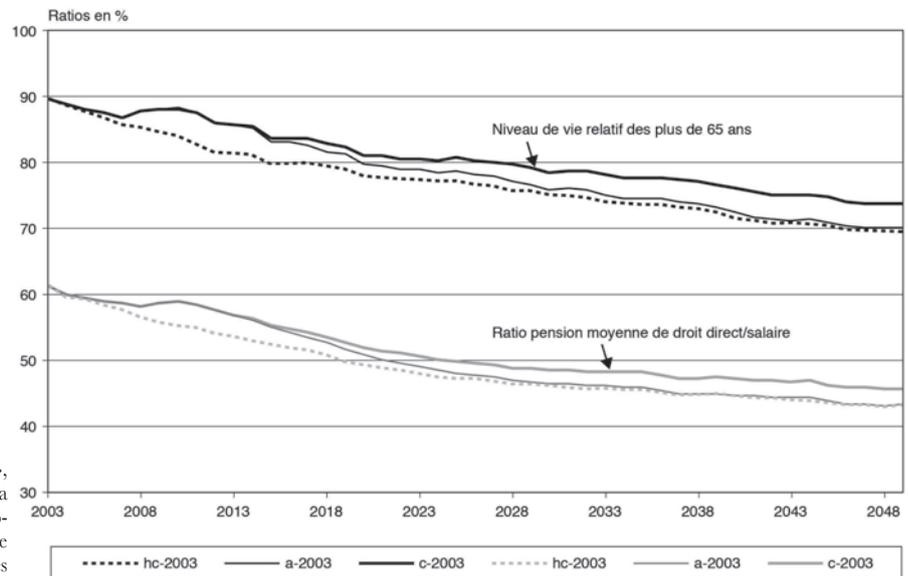
Et si on parlait niveau de vie !

Une étude de l'Insee publiée dans *Economie & Statistique n° 441-442, octobre 2011* (graphique ci-contre), montre que le niveau de vie des retraités par rapport aux actifs va continuellement baisser d'ici à 2048.

Cette évolution est particulièrement préoccupante du fait d'un niveau de pension déjà bien modeste comme l'indique une étude de la Direction de la recherche des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees) qui met en évidence que celui-ci est fortement concentré en deçà de 1 500 euros par mois avec un écart très important au désavantage des femmes.

Lecture : Les scénarios macro-économiques « hc-2003 », « a-2003 » et « c-2003 » combinent la législation issue de la réforme de 2003 avec, respectivement, un scénario macro-économique sans crise et deux des trois scénarios de sortie de crise repris des dernières projections du Conseil d'orientation des retraites, expliciter les scénarios hc, a et c.

La baisse continue du niveau des pensions par rapport aux salaires des actifs



Le report à 62 ans : injuste, inefficace, scandaleux

La loi de 2010 ne fait qu'aggraver encore davantage la situation en matière de retraite. On le mesure aujourd'hui avec une augmentation sensible du chômage pour les plus âgés, mais comment pourrait-il en être autrement ? C'est le COR qui indique dans le document de travail déjà cité que « peu de personnes parmi les générations parties

récemment à la retraite ont travaillé chaque année à temps complet de 50 ans jusqu'à la retraite : pour la génération née en 1942, elles ne représenteraient que 12 % des hommes et 6 % des femmes dans le secteur privé et 41 % des hommes et 33 % des femmes dans le secteur public... ». Ce même document indique ensuite que pour cette

même génération 1942, « Seulement 34 % des salariés du secteur privé et 80 % des salariés du secteur public passeraient directement de l'emploi à la retraite. Les autres passeraient par les préretraites, le chômage, l'invalidité, la longue maladie ou l'inactivité pure... ».

Les salariés des autres pays européens rejettent massivement les mêmes réformes

Les gouvernements des différents pays européens mettent tous en œuvre les mêmes réformes des retraites. Ils obéissent en cela aux injonctions des marchés financiers et des agences de notation. Mais pas plus qu'en France, les salariés concernés ne l'acceptent. De

grandes journées de mobilisation ont été organisées dans ces différents pays avec, dans la toute dernière période, des journées historiques en Grande Bretagne et en Belgique.

Les plus jeunes en ligne de mire

L'augmentation de la durée d'assurance (durée de cotisation + durée validée comme, par exemple, au titre du chômage indemnisé) requise pour une retraite sans pénalité est en constante augmentation du fait des différentes réformes. Il sera demandé à ceux qui sont nés en 1955 de totaliser 166 tri-

mestres et plus encore pour les générations suivantes. Or, ceux qui ont eu 30 ans au cours de ces dix dernières années n'ont, en moyenne, réuni que trente trimestres. Il leur reste au moins 136 trimestres à valider (ce qui supposerait, mais rien n'est moins sûr, que la durée exigée reste figée à partir de

maintenant). Ces générations n'auraient donc accès à une retraite sans pénalité qu'à partir de 64 ans. Précisons qu'il s'agit d'une moyenne, cela pourrait être bien plus tard encore pour certains. On comprend mieux pourquoi les jeunes se sont massivement investis dans les mobilisations de 2010.

Il est non seulement souhaitable, mais possible de faire autrement

Si nous en sommes là aujourd'hui, c'est pour l'essentiel parce que le grand patronat et tous ceux qui prospèrent sur le travail des autres refusent de financer la protection sociale et les retraites à la hauteur des besoins, privilégiant leurs dividendes. Ainsi,

le montant des dividendes distribués en France en une année équivaut au montant de l'ensemble des pensions versées aux retraités cette même année, tous régimes confondus. Mais comme chacun le sait, les actionnaires, en particulier les plus gros,

sont beaucoup moins nombreux. Il faut que soit remise en cause cette véritable règle d'or afin que les ressources nécessaires soient mises à disposition d'une protection sociale de haut niveau.

Une question clé : l'emploi

Financer durablement une protection sociale de haut niveau passe obligatoirement par une tout autre politique de l'emploi. Alors que le chômage atteint des niveaux records, il est plus que temps de prendre toutes les dispositions utiles pour inverser cette tendance dramatique. Cela

passera par une véritable politique industrielle, des services publics et une fonction publique de qualité, en capacité de répondre aux nombreux besoins de la société, une aide bien plus significative à la recherche et au développement, notamment dans le domaine des économies d'énergie dans les

transports, l'habitat... Il y a là de véritables gisements d'emplois utiles qui requièrent des qualifications et des formations de tous niveaux. Ainsi, nous sortirions d'une situation où l'emploi est concentré sur les 30-50 ans avec des jeunes et des salariés âgés plus souvent au chômage qu'au travail.

La CGT propose :

- Rétablissement de la retraite à 60 ans avec 75 % minimum de taux de remplacement pour une carrière complète ;
- Pas de pension inférieure au Smic pour une carrière complète ;
- Départ anticipé si exposition à la pénibilité ;
- Validation des années d'études et des périodes de non-activité contrainte ;
- Revalorisation des pensions sur la base de l'évolution du salaire moyen ;
- Revalorisation des salaires portés au compte (ceux qui servent au calcul de la retraite pour les salariés du privé) sur la base du salaire moyen ;
- Retour aux dix meilleures années pour le calcul de la pension des salariés du privé ;
- Prise en compte des primes pour le calcul de la pension des fonctionnaires ;
- Revalorisations des droits familiaux et conjugaux qui ont été sérieusement mis à mal ces dernières années ;
- Edification d'une maison commune des régimes de retraites pour une plus grande solidarité avec un socle commun de droits et de garanties de haut niveau pour tous.

Pour financer ces mesures :

- Mise à contribution des revenus financiers à la même hauteur que les cotisations sociales. Cela permettrait de dégager de l'ordre de 20 milliards d'euros ;
- Intégration de l'intéressement, de la participation, des bonus, des stocks options dans l'assiette de cotisation. Cette mesure correspond à environ 5 milliards d'euros ;
- Suppression des exonérations de cotisations « patronales » qui n'améliorent en rien la situation de l'emploi et mise en place d'un taux de cotisation modulé qui sera d'autant plus élevé que les entreprises réalisent beaucoup de profits avec peu de main d'œuvre. La CGT propose que ce taux tienne également compte des politiques d'emplois et de salaires des entreprises ;
- La baisse du chômage et le retour progressif au plein emploi apporteraient jusqu'à 25 milliards d'euros en 2020, puis 50 milliards en 2050 ;
- Si nécessaire, augmentation des taux de cotisations.

En finir avec une injustice révoltante : reconnaître la pénibilité

Trop de salariés arrivent aujourd'hui à la cinquantaine dans un état d'épuisement avancé. Pour le plus grand nombre, la responsabilité en incombe à une exposition de longue durée, parfois pendant toute la carrière, à certaines contraintes que l'on rassemble dans la notion de pénibilité. Dans bien des cas, la question des conditions de travail, du travail lui-même, est posée. La CGT a investi ce terrain afin notamment d'améliorer les conditions de travail et développer la prévention. Il n'en reste pas moins qu'il faut

traiter aussi le sujet en termes de réparation. Avec des experts de plusieurs disciplines, et bien entendu des salariés concernés, la CGT a défini ce que pourraient être les critères permettant une bonne prise en compte donnant lieu à des départs en retraite anticipée. Côté gouvernemental et patronal, on ne veut surtout pas entendre parler. On préfère voir ces salariés au chômage ou en invalidité plutôt qu'à la retraite.

Voici les critères qui pourraient être mis en œuvre, le niveau d'anticipation de l'âge de départ en retraite serait fonction de la durée d'exposition

Contraintes physiques

- Manutention et port de charges lourdes,
- Contraintes posturales et articulaires,
- Vibrations.

Environnement agressif

- Exposition à des produits toxiques (cancérogènes, mutagènes, reprotoxiques),
- Exposition aux poussières et fumées,
- Exposition à des températures extrêmes et aux intempéries,
- Exposition aux bruits intenses,
- Les rayonnements ionisants.

Contraintes liées aux rythmes de travail

- Travail de nuit,
- Travail alterné, décalé,
- longs déplacements fréquents,
- Gestes répétitifs, travail de chaîne, cadences imposées.

La CGT n'entend pas en rester là. Elle mettra tout en œuvre pour que la retraite soit à l'ordre du jour de la campagne des présidentielles, mais elle entend également engager avec vous une nouvelle campagne revendicative afin que la reconquête de la retraite à 60 ans, de bons niveaux de pensions et la reconnaissance de la pénibilité deviennent enfin une réalité.

RECONQUÊTE

RETRAITE

60 ans
Reconnaissance
de la pénibilité
Bon niveau de pension

Pour bien la vivre

MEETING NATIONAL

31 janvier 2012 à 13h au Zénith à Paris

La retraite au cœur de l'avenir

la
CGT

Retransmission en direct sur www.cgt.fr



SOUSCRIPTION NATIONALE

Je participe à la campagne CGT pour reconquérir le départ à la retraite à 60 ans avec un bon niveau de pension et pour gagner la reconnaissance de la pénibilité.

Nom : Prénom :

Adresse :

Courriel : Montant de la participation :

(Chèque à l'ordre de : « CGT - Meeting national retraite » - A envoyer à : CGT - 263, rue de Paris - 93516 Montreuil Cedex.)